

# *DidRo*

## **Didactique du droit A (MSDRO 31, automne 2024)**

Les droits fondamentaux

# Quelques éléments théoriques sur les droits fondamentaux

## Les droits fondamentaux : une définition

- =
  - prétentions subjectives
  - qu'une personne peut faire valoir devant un juge
  - qui visent à obtenir de l'Etat un comportement déterminé (en général une abstention, plus rarement une prestation positive)
  - et qui apparaissent
    - soit comme un élément constitutif de la démocratie ou de l'Etat régi par le droit,
    - soit comme une exigence essentielle de l'existence humaine.
- = une protection des individus contre les abus du pouvoir étatique pour leur garantir une sphère de liberté !



LAUSANNE

# Les Vert-e-s vaudois exigent un droit à un environnement sain



Publié il y a 6 jours, le 24 octobre 2024

De **Keystone-ATS**

**Les Vert-e-s vaudois exigent un droit à un environnement sain. Le député écologiste Oleg Gafner a déposé une initiative parlementaire visant à inscrire explicitement ce droit dans la Constitution vaudoise. Le parti entend ainsi renforcer la protection de l'environnement et la santé de la population en rendant ce droit fondamental justiciable, indique-t-il jeudi dans un communiqué.**

# 1999 Constitution fédérale

## Contenu

Titre 1: Dispositions générales

Titre 2 :

### Ch. 1 **Droits fondamentaux**

Ch. 2: Nationalité, droits de cité et droits politiques

Ch. 3: Buts sociaux

Titre 3: Confédération, cantons et communes

Titre 4: Peuple et cantons

Titre 5: Autorités fédérales

Ch. 1: Dispositions générales

Ch. 2: Assemblée fédérale

Ch. 3: Conseil fédéral et administration fédérale

Ch. 4 Tribunal fédéral et autres autorités judiciaires

Titre 6: Révision de la Constitution



# Les catégories de droits fondamentaux



Libertés  
idéales

Les garanties  
de l'Etat  
de droit

Droits  
politiques

Droits  
sociaux

# Les libertés idéales

art. 7, 10, 11, 13 à 18, 20 à 28 Cst.

Elles garantissent à l'individu une sphère dans laquelle l'Etat s'abstient d'intervenir et qu'il doit protéger.

Elles visent à protéger l'être humain dans sa personnalité, son intégrité physique et morale, ses aspirations intellectuelles et spirituelles, son besoin de communiquer avec autrui.

On peut distinguer les *libertés de la sphère personnelle*, les *libertés de communication* et les *libertés économiques*.

- Libertés de conscience et de croyance
- Libertés d'opinion et d'information
- Liberté de réunion
- Liberté économique
- Dignité humaine
- Egalité
- Droit à la vie
- Protection de la sphère privée

# Les garanties de l'Etat de droit

art. 5, 8, 9, 29 à 32, 35 et 36 Cst

Elles postulent un comportement déterminé de l'Etat, conforme aux exigences de justice.

Elles ont une double portée :

- protéger directement les personnes contre les abus des pouvoirs publics (égalité, bonne foi, interdiction de l'arbitraire),
- dicter des lignes de conduite aux autorités étatiques qu'elles doivent respecter en chaque circonstance (intérêt public, proportionnalité et les autres garanties de procédure).





# Les droits politiques

art. 33 et 34 Cst (puis 39 et 136ss Cst)

Droits proches des libertés idéales par leur fondement philosophique, ils accordent aux particuliers la faculté de participer à la formation de la volonté étatique.

Ils concernent donc les opérations qui sont en rapport avec l'exercice du droit de vote, du référendum ou de l'initiative populaires, du droit d'élection et d'éligibilité.



## art. 12, 19 et 29 al. 3 Cst

Quelques dispositions éparses de la Constitution qui ont trait à des prestations substantielles (des prestations positives) que l'Etat doit fournir aux administrés.

Les prestations garanties sont celles qui sont essentielles pour le respect de la dignité humaine.

Par ces dispositions, l'Etat-providence cherche à corriger les inconvénients du libéralisme.

Ces droits sont également justiciables contrairement aux buts sociaux de l'art. 41 Cst.



# Pourquoi enseigner les droits fondamentaux ?

## Les droits fondamentaux

= les piliers de notre système juridique

- Ils permettent de comprendre notre ordre juridique, tant sur le fond que sur la forme, en tant que système cohérent.
- Ils permettent d'aborder des thèmes d'actualité qui touchent les élèves et qui rendent le droit vivant.
- Ils permettent d'aborder la question des valeurs que notre Etat de droit défend et sur lesquelles il repose (cf. la théorie de Dworkin).
- Ils permettent d'éviter la dérive techniciste et l'effet réificateur du droit.

# **Des exemples de consignes d'activités à propos des droits fondamentaux**

# Consigne

Vous recevez un petit dossier contenant des propositions d'activités en rapport avec le thème des droits fondamentaux.

Prenez connaissance de ces activités.

Classez ces exemples d'activités du plus pertinent au moins intéressant selon vous : prenez un soin particulier à **déterminer les trois meilleurs et les trois moins bons !**

En d'autres termes, déterminez les activités dont la réalisation satisfaisante par vos élèves vous rendrait le plus fier/la plus fière...

**Notez les numéros des consignes de votre classement.**

# Votre classement :

	N° 1	N° 2	N° 3	...	N° 11	N° 12	N° 13
Ex 1	0	0	0		0	1	5
Ex 2	0	1	2		0	0	0
Ex 3	4	2	2		0	1	1
Ex 4	0	0	0		5	3	3
Ex 5	8	4	0		0	0	0
Ex 6	0	0	1		2	3	1
Ex 7	0	2	1		1	1	0
Ex 8	0	2	2		0	1	0
Ex 9	0	0	0		2	1	5
Ex 10	0	0	5		0	0	1
Ex 11	0	1	1		1	0	0
Ex 12	1	1	0		1	0	0
Ex 13	0	0	0		0	3	2

# Quelques références pour enseigner les droits de l'Homme

*Repères; Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'Homme avec les jeunes* (Conseil de l'Europe, 2<sup>ème</sup> éd., 2008) et les sites Internet du Conseil de l'Europe

<https://www.coe.int/fr/web/compass/home>

<http://www.coe.int/fr/web/compass/approaches-to-human-rights-education-in-compass>

[http://www.coe.int/t/dg4/education/edc/Default\\_FR.asp](http://www.coe.int/t/dg4/education/edc/Default_FR.asp)

*L'éducation aux droits de l'Homme; comprendre pour agir ensemble* (Organisation internationale de la francophonie, 2009, disponible ici :

[https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/guide\\_education\\_aux\\_droits\\_de\\_l\\_homme.pdf](https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/guide_education_aux_droits_de_l_homme.pdf))

La Fondation Education et Développement et Alliance Sud : <https://www.education21.ch/fr> et <http://www.alliancesud.ch/>